

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2022

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Martine BOU-ANICH, Maire

1/ Le conseil a voté les subventions suivantes pour l'année 2022

Organismes	Subvention attribuée
A.S. La Montagne Paule-Plévin	1 000
Société de Chasse « La Pauloise »	700
Amicale Laïque Paule-Plévin	1 200
Amicale Laïque Paule-Plévin subvention exceptionnelle voyage scolaire	300
Ass Paule, Culture, Patrimoine	500
Ass. Protection du Patrimoine des 2 Chapelles	200
Ass. Protection du Patrimoine des 2 Chapelles subv exceptionnelle restauration bannière St Eloi	200
AFN de Paule	100
Ass. Lum&Style	300
Ass. Lum&Style subvention exceptionnelle mise en valeur manoir de Kéranguével	300
Dernières Cartouches de Carhaix	90
Rostrenen Football Club	45
Carhaix Poher Gymnastique	45
Club de Badminton de Rostrenen	15
Poney Club de Glomel	30
Club de handball, Entente Monts d'Arrée Carhaix	15
Judo club du Poher	15
Cyclo club du Blavet	15
Restaurant du Cœur Rostrenen	250
Association rêves de clown	100
Ass La Pierre Bleue Ehpad de Maël-Carhaix	75
Centre Information Droits des Femmes	50
Solidarité Paysans de Bretagne	50
Ciné Breizh Rostrenen	100
Ar Redadeg	50

2/Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021

Ils ont été approuvés à l'unanimité. Le budget général dégage un excédent global de clôture de 114 434.28 €. Celui du service assainissement dégage quant à lui un excédent global de clôture de 82 553.42 €.

3/ Le conseil valide l'intention d'une mise en application du temps de travail de 1 607 h sur le premier semestre 2022. Une délibération sera prise après avis du Comité Technique Paritaire.

4/ Accord du conseil pour la rénovation d'une lanterne de l'éclairage public, rue Croas Ty Névez pour un montant de 585 €. Le même accord est donné pour le remplacement de 6 lanternes qui émettent une pollution lumineuse, rue du stade, pour un montant de 4 836 € TTC. Les travaux sont confiés au syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor.

5/ Le conseil municipal approuve l'acquisition de la propriété de Monsieur Hubert Herviou située place de l'église.